

CONTRAT D'ETUDES EN CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Les étudiants de Lettres Supérieures et Première Supérieure (série LSH ou BL) inscrits au Lycée Saint-Sernin reçoivent une formation universitaire et pluridisciplinaire dans le cadre administratif d'un Etablissement Public Local d'Enseignement.

Le règlement intérieur du lycée s'applique à chacun des étudiants.

L'étudiant suit au lycée Saint-Sernin une scolarité dans les conditions spécifiques suivantes :

1. Ponctualité, assiduité

Ponctualité et assiduité sont obligatoires et contrôlées par chaque professeur. La présence à tous les cours prévus à l'emploi du temps, à toutes les activités pédagogiques, à tous les contrôles, écrits ou oraux, est strictement obligatoire.

Toute absence justifiée par un motif jugé irrecevable, ou injustifiée, sera sanctionnée par un avertissement écrit. En cas de récidive, l'élève fera l'objet d'une sanction.

2. Travail en classe

On exige des étudiants en Classes préparatoires une participation active et constante aux travaux proposés par les enseignants. Chaque étudiant doit remettre à temps tous les devoirs demandés par les professeurs.

3. Autorisations d'absence pour concours

Les étudiants sont autorisés à être absents pour des concours non explicitement préparés par le lycée. Dans ce cas, l'absence ne pourra excéder les délais de route et les jours de composition. Une convocation nominative devra obligatoirement être présentée au CPE chargé des CPGE une semaine avant la fin des épreuves correspondantes.

4. Sanctions prévues en cas de rupture de contrat

Lorsqu'un étudiant de CPGE ne respecte pas ce contrat, le Chef d'Etablissement, après concertation avec les enseignants et le CPE, adresse un avertissement ou constate la démission de fait de l'étudiant qui sera invité à poursuivre ses études à l'université. La famille sera avisée de cette décision.

5. Fraudes pendant les évaluations

Toute tentative ou flagrant délit de fraude (contrôles, colles) entraînera l'exclusion définitive immédiate de l'étudiant de l'établissement.

6. Université

Votre parcours en classe préparatoire implique une inscription à l'université qui sera effectuée mi-septembre par convention et par l'intermédiaire du lycée. Ces dispositions visent à assurer votre orientation dans les conditions les plus favorables. Cette inscription, obligatoire est payante (montant minoré pour les boursiers) mais ouvre l'accès aux services de l'université (bibliothèque, service médical et social, restaurant universitaire).

L'inscription en Classe Préparatoire vaut engagement formel à se conformer strictement à ce contrat d'études.

NOM : Prénom.....
déclare avoir pris connaissance du présent contrat

Toulouse, le.....

Visa des parents
(pour les mineurs)

Visa de l'étudiant